

synthèse 2017 / UDI SIAEP DE CHOYE

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	REGIE
RESSOURCE	Karst
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	Coagulation+filtration sur sable et charbon actif+désinfection au chlore
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	493

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2017

Nombre total d'analyses représentatives de l'eau distribuée	10
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	1
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	1

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2015	2016	2017
% d'analyses non conformes	0%	14%	10%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2017

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	7	0	0,17	0,37
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	0			
Trihalométhanes	µg/l	100	1	0	2,39	2,4

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2017

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	8	0	35,5	46,0
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	6	3		1,75
		0,5 µg/l total pesticides	6	1		2,01
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,00	0,00

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2017

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses ne respectant pas la référence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	7	0	7,5	7,7
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	7	0	787	943
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	3	Eau proche de l'équilibre	33,6	36,4
Turbidité	NFU	2	7	0	0,2	1,3
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	7	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	3	0	1,1	1,2
Aluminium	µg/l	200	7	0	44,7	110,0
Fer	µg/l	200	2	0	0,0	0,0
Manganèse	µg/l	50	1	0	0,0	0,0



Qualité de l'eau

Synthèse 2017

Unité de gestion et d'exploitation

SIAEP DE CHOYE

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2017 sur les unités de distribution

SIAEP DE CHOYE

L'eau a présenté une qualité microbiologique insuffisante qui a nécessité une interdiction temporaire de consommation. Les effets sanitaires liés à la pollution microbiologique de l'eau sont en général des pathologies de type gastro-entérique.

La teneur en pesticides de l'eau n'a pas nécessité de restriction de consommation en raison de la dérogation préfectorale du 21 juillet 2016.

L'arrêté préfectoral autorise un dépassement pour la molécule AMPA et la somme totale des pesticides.

En dehors de cette période d'interdiction, l'eau était consommable en 2017.

La période de dérogation touche à sa fin et le syndicat doit justifier des actions correctrices mises en œuvre pour rétablir la qualité de l'eau;

Qualité 2017 de l'eau sur l'unité de distribution :

SIAEP DE CHOYE

Maître d'Ouvrage : SIAEP DE CHOYE

Exploitant : REGIE

L'eau est prélevée dans une source (aquifère calcaire karstique). Elle subit une coagulation, une filtration sur sable et charbon actif et une désinfection au chlore avant d'être distribuée.

Bactériologie

La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport.
Limite de qualité : absence de germe.

Nombre d'analyses réalisées : 10
Nombre d'analyses non conformes : 1

Turbidité

Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection.
Référence de qualité : 2 NFU

Nombre d'analyses réalisées : 7
Nombre d'analyses non conformes : 0
Valeur maximale mesurée : 1,3

Nitrates

L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.
Limite de qualité : 50 mg/l

Nombre d'analyses réalisées : 8
Nombre d'analyses non conformes : 0
Concentration moyenne : 35,5
Concentration maximale : 46

Dureté

La dureté, exprimée en degrés français (°F), représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé.

Nombre d'analyses réalisées : 3
Valeur moyenne mesurée : 33,6
Valeur maximale mesurée : 36,4

Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive

Pesticides

La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage.
Limite de qualité : 0,1 µg/l

Nombre d'analyses réalisées : 6
Nombre d'analyses non conformes : 3
Valeur maximale mesurée : 1,75

Autres

Limite de qualité :

Nombre d'analyses réalisées :
Nombre d'analyses non conformes :
Concentration moyenne :
Concentration maximale :

CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau a présenté une qualité microbiologique insuffisante qui a nécessité une interdiction temporaire de consommation. Les effets sanitaires liés à la pollution microbiologique de l'eau sont en général des pathologies de type gastro-entérique.

La teneur en pesticides de l'eau n'a pas nécessité de restriction de consommation en raison de la dérogation préfectorale du 21 juillet 2016.

L'arrêté préfectoral autorise un dépassement pour la molécule AMPA et la somme totale des pesticides.

En dehors de cette période d'interdiction, l'eau était consommable en 2017.

La période de dérogation touche à sa fin et le syndicat doit justifier des actions correctrices mises en œuvre pour rétablir la qualité de l'eau;

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet : www.eaupotable.sante.fr

ars

Agence Régionale de Santé
Bourgogne-
Franche-Comté

Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le Service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traité pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changez les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture).